



الخزينة العامة للمملكة
TRESORERIE GENERALE DU ROYAUME

Séminaire de clôture
du jumelage institutionnel Maroc-UE

« Appui à la modernisation de la gestion financière publique »

**Allocution d'ouverture de
Monsieur Noureddine BENSOUDA
Trésorier Général du Royaume**

Rabat, le 23 mai 2022

**Madame l’Ambassadrice de la Délégation de l’Union européenne
au Maroc;**

Madame l’Ambassadrice de France au Maroc ;

**Monsieur le Directeur Général Adjoint, à la Direction Générale
des Finances Publiques;**

Chers partenaires ;

Mesdames et messieurs ;

J’ai le plaisir de procéder, aujourd’hui, à l’ouverture de ce séminaire qui marque le terme du Jumelage Institutionnel Maroc – Union européenne qui lie la Trésorerie Générale du Royaume à la Direction Générale des Finances Publiques, intitulé « Appui à la modernisation de la gestion financière publique ».

Je tiens tout d’abord à souhaiter la cordiale bienvenue à Mesdames les Ambassadrices et à tous nos invités.

Je voudrais saisir cette occasion pour présenter mes remerciements à la Délégation de l’Union européenne pour son soutien à ce projet de grande envergure.

Ce soutien qui démontre, une fois de plus, l’engagement constant de l’Union européenne pour accompagner la dynamique endogène des réformes engagées par notre pays dans plusieurs domaines dont celui de la gouvernance publique.

Mes remerciements vont également à l’Ambassade de France, le pays membre de l’Union européenne qui nous accompagne dans ce jumelage.

Et à ce titre, je tiens à remercier très sincèrement la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) de France.

Je saisis cette occasion pour saluer la présence parmi nous des membres de la délégation mauritanienne qui nous rendent visite dans le cadre d'une mission d'échange.

Ce jumelage, que nous clôturons aujourd'hui, un peu plus de deux ans après son lancement, a été pour nous l'occasion de partager, au niveau institutionnel, les convictions, l'expertise et le retour d'expérience.

Je voudrais d'ailleurs rendre hommage, ici, aux chefs de projets, au conseiller résident jumelage et son homologue et à tous les experts de ce jumelage, côté français et marocain.

Je tiens à les remercier pour leur engagement, qui a permis la concrétisation de ce projet, particulièrement dans ce contexte difficile marqué par les contraintes liés à la crise sanitaire.

Nul doute que la démarche adoptée et la flexibilité dont tout le monde a fait preuve montre notre capacité commune à nous renouveler.

Mes remerciements s'adressent également à tous nos partenaires associés à ce projet, notamment Expertise France et la Direction du Trésor et des Finances Extérieures.

Je tiens aussi à remercier les responsables des départements ministériels, les représentants d'organismes et d'institutions internationales et les différents partenaires pour leur participation à ce séminaire de clôture et pour l'intérêt qu'ils portent à ce projet.

Mesdames et Messieurs ;

Ce jumelage est venu apporter un appui à un ensemble de réformes déjà lancées par la Trésorerie Générale du Royaume. Pour bien en saisir les enjeux, permettez-moi de partager avec vous quelques idées sur les principales d'entre elles.

La première concerne la réforme de la comptabilité de l'Etat

Cette réforme, tout le monde en convient, est le vecteur d'une transformation profonde et inéluctable de la culture financière publique.

Elle va bien au-delà d'une simple adaptation des modes de gestion comptables. Plus qu'un outil d'information, la comptabilité y représente un véritable outil de gestion et d'aide à la décision.

Il reste entendu, que la mise en place d'une telle réforme, et l'exercice de certification des comptes qui lui est associé, n'est pas une œuvre simple. C'est un processus ardu et exigeant.

Nous prenons cet exercice de certification très au sérieux. Le Maroc est d'ailleurs parmi les quelques pays d'Afrique à s'engager sur la voie de la certification des comptes, ce qui est un gage de transparence et de rigueur.

De ce point de vue, je ne peux que me réjouir du retour d'expérience de nos homologues français qui nous ont précédés dans cette démarche.

Certes, l'approche comparée suppose une prudence dans l'analyse et une confrontation à notre contexte propre. Néanmoins, Je crois qu'il s'agit là d'enseignements précieux pour réussir notre premier exercice de certification.

Car la réussite de toute réforme ne se décrète pas. Elle suppose, souvent, une vision partagée, de la créativité, des expérimentations et, parfois, même accepter de faire des erreurs.

Il apparaît donc nécessaire, pour cette phase cruciale de ce chantier, d'adopter une approche concertée et consensuelle entre tous les acteurs concernés, pour que puissent se dégager des réponses appropriées, réalistes et durables.

La deuxième réforme a trait à la modernisation du contrôle

La logique de performance et de responsabilisation, imposée par la Loi organique relative à la loi de finances, devrait, aujourd'hui, être couplée avec une réelle transformation des rôles des ordonnateurs et des comptables.

C'est dans cette perspective que la refonte du contrôle pilotée par la Trésorerie Générale du Royaume, avec l'appui de ses partenaires, a été guidée selon deux axes :

- D'une part, **l'allègement des contrôles**, en s'appuyant sur les avancées réalisées depuis la mise en œuvre du texte de 2008. Concrètement, il s'agit de proportionner l'étendue des contrôles aux enjeux financiers et aux risques.
- Et d'autre part **le renforcement du dispositif du contrôle interne**: par l'extension de son périmètre fonctionnel pour une meilleure prise en charge des risques.

Dans le même esprit, le passage d'une culture de contrôle *a priori* à une logique de responsabilisation et de reddition des comptes, appelle, aujourd'hui à mon sens, une refonte en profondeur et peut-être même de façon prioritaire des régimes de responsabilité des gestionnaires publics.

La troisième réforme est liée à la dématérialisation

Cette dématérialisation s'impose aujourd'hui comme un véritable levier de rationalisation et de sécurisation de la fonction financière.

Mue par cette conviction, la Trésorerie Générale du Royaume a engagé depuis plus d'une décennie, faut-il le rappeler, un important chantier de dématérialisation de l'ensemble de ces métiers.

Nous pouvons être fiers des progrès substantiels réalisés en collaboration étroite avec nos partenaires. Je pense par exemple :

- A la mise en place du dépôt la électronique des factures qui a permis, avec le texte sur les intérêts moratoires, de réduire de manière drastique les délais de paiement. En ces temps de crise, cela a constitué une réelle

bouffée d'oxygène pour le tissu économique national dans son ensemble ;

- D'un autre côté la dématérialisation de la gestion financière et comptable a permis de faciliter les échanges d'information entre l'ordonnateur et comptable, de fluidifier davantage les processus métier et d'améliorer par la même occasion l'exploitabilité des informations disponibles ;

- Par ailleurs la mise en œuvre de la dématérialisation des pièces comptables va permettre, en bout de chaîne, de générer et d'archiver les comptes des services de l'Etat, facilitant, ainsi, le travail du certificateur.

Il est clair que nous avançons dans le bon sens. Mais, ces résultats positifs ne doivent pas nous faire oublier la nécessité de poursuivre les efforts.

En effet, la réussite de toute cette dynamique reste tributaire de la mise au diapason de toute l'Administration, en particulier en termes de mise à niveau numérique et de conduite de changement.

Elle exige de la sensibilisation et de la formation et ce sera là **l'objet du dernier point** que je voudrais aborder.

La Trésorerie Générale du Royaume a fait de la formation et de la valorisation de ses ressources humaines et du développement de leurs compétences le maître mot et la clé de voûte de tous les chantiers de réformes dans lesquels elle s'est engagée.

A ce titre, nous avons mis l'accent sur la nécessité de moderniser et de transformer le processus et les activités de formation, par la diversification des outils employés et l'intégration des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Dans ce contexte la mise en place d'une plateforme de formation à distance « E-learning TGR », aujourd'hui opérationnelle, constitue l'un des résultats les plus tangibles de ce jumelage TGR-DGFIP.

Elle constitue, à n'en pas douter, un excellent catalyseur pour améliorer la couverture en termes de formation du personnel et un puissant levier pour accroître les compétences du personnel et les aider à devenir acteurs de leur formation.

Mesdames, Messieurs,

L'ensemble de ces réformes ont permis d'appuyer la modernisation de la gestion financière publique au Maroc selon un modèle qui lui est propre, qui respecte ses spécificités et qui place son capital humain au cœur de tous les chantiers de transformation.

Or la modernisation est un effort de tous les instants, qui dépend de notre capacité à s'adapter et à adapter nos modes opératoires pour offrir un meilleur service aux usagers.

La poursuite de la coopération, tant avec la délégation de l'Union européenne, la DGFIP ou nos autres partenaires, est de nature à permettre à nos systèmes financiers de continuer à évoluer, pour se rapprocher des meilleures pratiques internationales.

Je suis persuadé que nous serons tout à fait capables de saisir les opportunités qui s'offrent à nous et de conjuguer nos efforts en bonne intelligence, dans un esprit d'intérêts communs.

Nous devons, à ce titre, imaginer de nouvelles formules, de nouveaux *modus operandi* pour rationaliser les processus et mieux tirer parti de nos capacités d'action.

Merci.